



MAIRIE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT
☎ 02 97 93 02 33
📠 02 97 93 06 67

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL LOYAT

6 juillet 2021

Date de convocation du conseil municipal : **29 juin 2021**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19**

Présents : Denis TREHOREL, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Danielle GUILLAUME, Philippe BERIOU, Solène LE MOING, Morgan DEMOLLIENS, Sylvie BEAUJEAN, Valérie LANCELOT, Christian VINCENT, Ludivine MORIN, Bernard HALLIER, Laëtitia MOUNIER, Françoise ARNOLDO, Christiane JIGOREL, Morgane THOMAS.

Absents excusés: José GOZDOWSKI absent donne pouvoir à Solène LE MOING, Serge CARO absent donne pouvoir à Morgane THOMAS.

Secrétaire : Laëtitia MOUNIER

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 mai 2021
- 2- Acquisition de la parcelle ZE220 à Ploërmel communauté
- 3- Création d'un budget annexe lotissement
- 4- Attribution du Marché de voirie 2021
- 5- Attribution du Marché Fourniture et livraison de repas en liaison chaude au restaurant scolaire
- 6- Bilan du service restaurant scolaire
- 7- Vote des tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2021/2022
- 8- Recrutement d'un agent technique polyvalent pour les services périscolaires et entretien des bâtiments
- 9- Compte rendu des décisions prises par le Maire et ses adjoints dans le cadre de leurs délégations,
- 10- Questions diverses

1) **Approbation du compte rendu de séance du 4 mai 2021**

Chaque conseiller a reçu un compte rendu de la séance du 4 mai 2021.

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 4 mai 2021

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 4 mai 2021**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

2) Acquisition de la parcelle ZE220 à Ploërmel communauté

La commune de Loyat souhaite conduire une opération d'aménagement d'un lotissement d'habitation en continuité du lotissement de Poulouan, sur l'emplacement d'une réserve foncière de Ploërmel communauté. La demande d'aliénation de cette parcelle cadastrée ZE220 d'un contenance de 12 580m², a été faite à la communauté de commune.

Cette parcelle avait été acquise par Ploërmel communauté en 2008 au prix de 7€/m² pour une réserve foncière dédiée à la construction d'une unité de vie pour personnes âgées, qui n'a pas pu aboutir.

Lors de sa séance du 30 juin 2021, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser la vente de la parcelle cadastrée ZE220 d'une surface de 12 580m² au prix estimé par la Direction de l'Immobilier de l'État de 7€/m² soit 88 060.00€ HT, à la commune de Loyat.

Le terrain est classé en zonage 1AUa au PLU de la commune, qui correspond à un secteur à caractère naturel destiné à être ouvert à l'urbanisation, il est affecté à de l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat.

La présente parcelle fait l'objet d'une mise à disposition au profit d'un exploitant agricole, la convention d'occupation précaire unissant Ploërmel communauté et l'agriculteur exige un préavis de 6 mois pour libérer la parcelle. La fin d'occupation de celle-ci est prévue le 31/01/2022.

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle ZE220 d'une surface 12 580m² à Ploërmel communauté
- De valider le prix d'achat de 7€/m², soit pour 12 580m² un total de 88 060€ HT
- De désigner Maître LE STRAT, notaire à Ploërmel pour la rédaction de l'acte authentique,
- De dire que tous les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune de Loyat
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'acquisition de la parcelle ZE220 d'une surface 12 580m² à Ploërmel communauté**
- **De valider le prix d'achat de 7€/m², soit pour 12 580m² un total de 88 060€ HT**
- **De désigner Maître LE STRAT, notaire à Ploërmel pour la rédaction de l'acte authentique,**
- **De dire que tous les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune de Loyat**
- **De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

3) Création du budget annexe Les jardins du lavoir

La commune souhaite créer une opération d'aménagement d'un lotissement d'habitation en continuité du lotissement de Poulouan sur la parcelle ZE220.

Pour ce faire la commune doit créer un budget annexe relatif à ce lotissement qui sera dénommé « Les jardins du lavoir ». Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2021 de ce budget annexe.

Les dispositions fiscales spécifiques imposent que chaque opération de lotissement et d'aménagement de zone fasse l'objet d'un secteur distinct pour l'application des droits à déduction et d'une déclaration de TVA distincte (DB 8 A 1722 n°1). La présente délibération sera notifiée à Madame la comptable du Trésor public, et au Service des impôts des entreprises de Ploërmel.

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- De valider la création d'un budget annexe M14 « Les jardins du lavoir »
- De valider l'assujettissement des opérations de ce budget annexe à la TVA
- De l'autoriser à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale
- De l'autoriser à déclarer cet établissement à l'INSEE
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents
-

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De valider la création d'un budget annexe M14 « Les jardins du lavoir »**
- **De valider l'assujettissement des opérations de ce budget annexe à la TVA**
- **De l'autoriser à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale**
- **De l'autoriser à déclarer cet établissement à l'INSEE**
- **De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

4) Attribution du Marché de voirie 2021

La commune a diffusé une consultation pour le Marché programme de voirie 2021, la remise des plis était fixée au 26 mai 2021 à 12H. Le règlement de la consultation attribuait 60% au prix de l'offre, et 40% à la valeur technique.

Deux entreprises ont déposé une offre :

- l'entreprise COLAS pour un montant des travaux de base + PSE 1 PATA de 45 015.50€ HT,
- l'entreprise EIFFAGE pour un montant de travaux de base + PSE 1 PATA de 42 367.00€ HT.

L'analyse des offres financières et pondérées attribue la note de 100 à l'entreprise EIFFAGE qui se classe première et la note de 96.47 à l'entreprise COLAS qui se classe en deuxième position.

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- D'attribuer le marché programme de voirie 2021 à l'entreprise EIFFAGE pour
 - Base : 33 607.00€ HT
 - PSE 1 PATA : 8 760.00€ HT
 - PSE 2 Montaigu tranche 1 : 5 232.50€ HT
 - PSE 3 Montaigu tranche 2 : 14 229.50€ HT
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'attribuer le marché programme de voirie 2021 à l'entreprise EIFFAGE pour**
 - **Base : 33 607.00€ HT**
 - **PSE 1 PATA : 8 760.00€ HT**
 - **PSE 2 Montaigu tranche 1 : 5 232.50€ HT**
 - **PSE 3 Montaigu tranche 2 : 14 229.50€ HT**
- **de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

5) Attribution du Marché Fourniture et livraison de repas en liaison chaude au restaurant scolaire

La commune a diffusé une consultation pour le Marché fourniture et livraison de repas en liaison chaude au restaurant scolaire pour l'année 2021/2022 renouvelable 2 fois.

Les critères de jugement du règlement de la consultation sont :

- Valeur technique de l'offre : 40%
- La proposition financière : 40%
- Le critère environnemental : 10%
- Les références dans le domaine : 10%

Deux entreprises ont déposé une offre :

L'entreprise CONVIVIO : Prix repas maternelle : 2.55€ HT
Prix repas élémentaire : 2.66€ HT
Prix repas adulte : 3.08€ HT
Prix mise à disposition 1 personne de 12H à 13H30 : 26.00€/jour
Prix mise à disposition d'une table chaude : gratuit
Soit coût total à l'année pour 4893 repas maternelles + 11602 repas élémentaires, 1 personne pendant 144 jours, 1 table chaude : 47 082.47€ HT

L'entreprise API RESTAURATION : Prix repas maternelle : 2.22€ HT
Prix repas élémentaire : 2.56€ HT
Prix repas adulte : 2.80€ HT
Prix mise à disposition 1 personne de 12H à 13H30 : 5018.00€ annuel
Prix mise à disposition d'une table chaude : 718.00€ HT annuel
Soit coût total à l'année pour 4893 repas maternelles + 11602 repas élémentaires, 1 personne pendant 144 jours, 1 table chaude : 46 299.58€ HT

L'analyse des offres financières et pondérées attribue la note de 100 à l'entreprise API RESTAURATION qui se classe première et la note de 99.34 à l'entreprise CONVIVIO qui se classe en deuxième position.

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- D'attribuer le marché de fourniture et de livraison de repas en liaison chaude au restaurant scolaire pour l'année 2021/2022 renouvelable 2 fois à l'entreprise API RESTAURATION
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'attribuer le marché de fourniture et de livraison de repas en liaison chaude au restaurant scolaire pour l'année 2021/2022 renouvelable 2 fois à l'entreprise API RESTAURATION**
- **De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

6) Bilan du service restaurant scolaire

Pour l'année scolaire 2020/2021 : 14794 repas ont été servis, soit une moyenne de 106 repas par jour. La comparaison n'est pas possible avec l'année 2019-2020 qui n'a pas été complète.

Dépenses	2018-2019	2020-2021	
salaires et charges	33 091.55 €	37 455.66 €	
Alimentation	49 361.93 €	45 432.09 €	
Chauffage	4 993.42 €	5 652.39 €	
Entretien divers	1 843.48 €	2 327.87 €	
électricité	1 784.79 €	1 576.84 €	
analyses laboratoire	204.04 €	208.12 €	
dépenses totales	91 279.21 €	92 652.97 €	
coût de revient du repas	5.54 €	6.26 €	13%

Recettes	2018-2019	2020-2021	
facturation repas scolaires	55 663.20 €	50 042.43 €	
Nombre de repas	16467	14794	-11.00%

Bilan	2018-2019	2020-2021	
déficit total	-35 616.01 €	-42 610.54 €	
déficit par repas	-2.16 €	-2.88 €	33.34%

→ Le Maire demande au conseil municipal d'en prendre connaissance.

7) Vote des tarifs de la restauration scolaire pour 2021-2022

Les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires sont fixés par la commune.

Pour rappel les tarifs 2020/2021 :

Restauration Scolaire	Tarif repas 2020/2021
Inscription régulière	3,38 €
Inscription occasionnelle	4,17 €
Adulte	7,46 €

→ Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de reconduire ces tarifs pour l'année 2021/2022
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de reconduire les tarifs pour l'année 2021/2022 présentés ci-dessous
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

Restauration Scolaire	Tarif repas 2021/2022
Inscription régulière	3.38€
Inscription occasionnelle	4.17€
Adulte	7.46€

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

8) Recrutement d'un agent technique polyvalent pour les services périscolaires et entretien des bâtiments

Lors de sa séance du 4 mai 2021 le conseil municipal a validé la création d'un poste d'agent polyvalent, filière technique, catégorie C, temps non complet 30.5/35^{ème}. Pour le remplacement d'un Adjoint technique qui partira en retraite au cours du 4^{ème} trimestre 2021, mais qui compte tenu de ses congés et récupérations sera absent pendant l'été. Le poste de l'agent qui partira en retraite sera supprimé quand l'agent sera radié des cadres.

Compte tenu de ces éléments pour le remplacement de l'agent titulaire du poste, la commune recrutera un agent contractuel à compter du 23 août 2021 jusqu'à la date de départ en retraite effective de celui-ci.

→ Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De recruter un agent contractuel polyvalent, filière technique, catégorie C, temps non complet 30.5/35^{ème} pour le remplacement de l'agent indisponible jusqu'à son départ en retraite.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De recruter un agent contractuel polyvalent, filière technique, catégorie C, temps non complet 30.5/35^{ème} pour le remplacement de l'agent indisponible jusqu'à son départ en retraite.**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget**
- **De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

9) Compte rendu des décisions prises par le Maire et ses Adjointes dans le cadre de leurs délégations

- ESAT Les Bruyères, Ploërmel : entretien du cimetière 3 interventions annuelles 5 920.00€ TTC,
- Hynera-environnement, Bruz : contrat de dératisation des bâtiments communaux et réseaux EP et EU : 1 296.00€ TTC,

→ **Le Maire demande au conseil municipal d'en prendre connaissance.**

Informations

Prochaine réunion du Conseil Municipal :

Fin de séance : 21H15